



**Extrait du registre des décisions
BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 mai 2024**

Délégués en exercice :	25	L'an deux mil vingt-quatre, le lundi vingt-sept mai à dix-sept heures, le Bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la salle des réunions de la communauté d'agglomération sise 57 boulevard Gambetta à Chauny, conformément à l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales sur la convocation de Monsieur Dominique IGNASZAK, Président, adressée aux délégués des communes le quinze mai deux mille vingt-quatre.
Nombre de délégués présents :	22	
Mandats de procuration :	00	
Votants :	22	

Présidence : Dominique IGNASZAK

Etaient présents : Michel CARREAU (Tergnier) ; Jean FAREZ (Viry-Nouveau) ; Emmanuel LIEVIN (Chauny) ; Bernard BRONCHAIN (Tergnier) ; Bruno COCU (Charmes) ; Frédéric MATHIEU (Saint-Gobain) ; Pascal DEMONT (Servais) ; Aurélien GALL (Tergnier) ; Bernard PEZET (Sinceny) ; Nicole ALLART (Rogécourt) ; Sylvie LELONG (Ugny-le-Gay) ; Sylvain LEWANDOWSKI (Caumont) ; Jackie GOARIN (Beautor) ; Marie-Noëlle VILAIN (La Fère) ; Luc DEGONVILLE (Manicamp) ; Jean-Claude DEBONNE (Saint-Nicolas-aux-Bois) ; Laurent PENE (Travecy) ; Jean-Jacques PIERRONT (Monceau-Les-Leups) ; Joël DUHENOY (Amigny-Rouy) ; Josiane GUFFROY (Chauny) ; Jean-Paul DUFOUR (Condren).

Absents ayant donné mandat de procuration :

Etaient absents : Patricia GOETZ (Ognes) excusée ; Charles-Edouard LAW DE LAURISTON (Frières-Faillouël) ; Natacha MUNOZ (Tergnier).

Assistaient également à la séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- M. FOUCHER Fabrice, Directeur
- M. BOUCOUR Jean-Yves, Directeur Général adjoint
- M. BOUTILLY Thierry, Directeur des Services Techniques
- Mme MARTIN Isabelle, Rédacteur principal 1^{ère} classe

A compter de la question n°9, départ de Mme Josiane GUFFROY et M. Emmanuel LIEVIN (CHAUNY) ; le nombre de votants est porté à 20.

ORDRE DU JOUR :

1. Aides à l'investissement des entreprises – examen des demandes
2. Réhabilitation du parking poids lourds du dépôt de déchets ménagers à Tergnier – Lot 1 voirie et réseaux durables - avenant n°1 au marché
3. Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension de la Maison de santé de Sinceny – avenant au marché
4. Travaux de mise aux normes des sanitaires de l'école maternelle de Saint-Gobain – attribution du marché
5. Réfection de la toiture et rénovation des sols de la Maison de l'Emploi et la Formation – attribution du marché
6. Convention de prise en charge financière de la partie privative des réfections d'étanchéité des toitures terrasses de la MEF
7. Accord cadre travaux divers eaux pluviales – attribution du marché
8. Fonds de concours projets structurants de la commune d'Amigny-Rouy – avenant à la convention
9. Examen des demandes de fonds de concours
10. Immeuble sis Parc d'activités Chauny-Tergnier La Fère– cession à la société APEX - définition des conditions – autorisation à donner à Monsieur le Président d'accomplir les formalités subséquentes

01A– Aides à l'investissement matériel professionnel des entreprises

a) Entreprise HOUDAIN ELEC (AMIGNY-ROUY)

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide à l'investissement matériel à l'entreprise HOUDAIN ELEC (Amigny-Rouy) ;
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant maximum de 2 433,00 € correspondant à une aide « régime bonifié – création d'entreprise » à hauteur de 20% des investissements productifs hors taxes éligibles ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget ;
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

b) Entreprise SGEH LENEUTRE (LA FERRE)

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide à l'investissement matériel à l'entreprise SGEH LENEUTRE (La Fère) ;
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant maximum de 2 957,00 € correspondant à une aide à hauteur de 10% des investissements productifs hors taxes éligibles ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget ;
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

c) Entreprise SAS OKTOPUS – LA KAVERNE (VIRY-NOUREUIL)

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide à l'investissement matériel à l'entreprise SAS OKTOPUS – LA KAVERNE (Viry-Nouveau) ;
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant maximum de 6 000,00 € correspondant à une aide « régime bonifié – création d'entreprise » à hauteur de 20% des investissements productifs hors taxes éligibles ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget ;
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

D) Entreprise SAS NEPHTYS (Tergnier)

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide à l'investissement matériel à l'entreprise SAS NEPHTYS – POMPE FUNEBRES SOYEUX (Tergnier) ;
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant maximum de 2 860,00 € correspondant à une aide à hauteur de 10% des investissements productifs hors taxes éligibles ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget ;
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

E) Entreprise L'INATTENDU (Chauny)

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide à l'investissement matériel à l'entreprise L'INATTENDU (Chauny) ;
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant maximum de 3 000,00 € correspondant à une aide à hauteur de 10% des investissements productifs hors taxes éligibles ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget ;
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

02 – Réhabilitation du parking poids lourds du dépôt de déchets ménagers à Tergnier – Lot 1 voiries et réseaux durables – avenant n°1 au marché 2024-007

Le Bureau communautaire,
Vu la décision du bureau de la CACTLF n°B2024-034 du 11/03/2024 approuvant les clauses du cahier des charges de la procédure n°2023-032 relative à la réhabilitation du parking poids lourds du dépôt de déchets ménagers à Tergnier ;
Considérant qu'il est proposé l'aménagement d'un cheminement avec création d'une aire de stockage de vélos autour du bâtiment administratif de la société SEPUR et l'agrandissement de deux places supplémentaires du parking poids lourds ;
Considérant qu'un avenant est donc nécessaire pour prendre en compte ces nouveaux éléments ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-ADOpte l'avenant n°1 au marché n°2024-007 à intervenir avec la société EUROVIA PICARDIE – agence de Laon sise ZAC du Champ du Roy à 02002 LAON cedex – SIRET : 404 164 121 00133. Le montant de l'avenant est de 9 723,54 € HT pour un montant de marché initial de 288 901,10 € HT, soit un écart de 3,40 %. Le montant total du marché est ainsi porté à 298 624,64 € HT.

Il est précisé que le délai de réalisation du marché public est prolongé d'une semaine.

-AUTORISE le Président, et en cas d'empêchement le Vice-Président délégué, à signer cet avenant et à accomplir toutes les formalités subséquentes.

03 – MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE DE SINCENY – AVENANT AU MARCHE

Le Bureau communautaire,

Vu la décision du bureau de la CACTLF n°B2023-074 du 26/06/2023 approuvant les clauses du cahier des charges de la procédure n°2023-007 relative à la maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'extension de la maison de santé de Sinceny ;

Considérant que le montant des travaux a évolué entre la phase programmation et la phase réalisation, et qu'au titre de la loi MOP, il est obligatoire de revoir le forfait de rémunération définitif du maître d'œuvre ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-ADOpte l'avenant n°1 au marché n°2023-014 à intervenir avec le mandataire : la société SELARL TECHNIQUES DESIGN ARCHITECTURE (TDA) dont le siège social est 9 rue de l'abattoir à 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES – SIRET : 452 982 010 00020 ;

-AUTORISE le Président, et en cas d'empêchement le Vice-Président délégué, à signer cet avenant et à accomplir toutes les formalités subséquentes.

04 – TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES SANITAIRES DE L'ECOLE MATERNELLE DE SAINT-GOBAIN – ATTRIBUTION DU MARCHE

Le Bureau communautaire,

Vu le cahier des charges de la procédure n° 2024-006 relative aux travaux de mise aux normes des sanitaires de l'école maternelle de Saint-Gobain ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- APPROUVE les clauses du cahier des charges de la procédure n°2024-006 relative aux travaux de mise aux normes des sanitaires de l'école maternelle de Saint-Gobain ;

- DECIDE de retenir la proposition de classement du Président et de valider ainsi le rapport d'analyse des offres ;

- AUTORISE le Président à signer les actes d'engagement suivants :

- Pour le lot n°1 « plomberie / chauffage / maçonnerie » : à intervenir avec la société SPIE BATIGNOLLES – 25 boulevard Bad KOSTRITZ – 02300 CHAUNY – SIRET : 349 026 955 00329 – Pour un montant de 69 183,54€ HT ;
- Pour le lot n°2 « revêtements de sols, muraux et plafonds » : à intervenir avec la société ETC – chemin blanc route de Tergnier – 02800 BEAUTOR – SIRET : 322 836 636 00025 – Pour un montant de 11 870,00€ HT.

05 – REFECTION DE LA TOITURE ET RENOVATION DES SOLS DE LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION – ATTRIBUTION DU MARCHE

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- APPROUVE les clauses du cahier des charges de la procédure n°2024-002 relative aux travaux de réfection de l'étanchéité des toitures terrasses et du remplacement des sols souples des bureaux et salles de formation du bâtiment occupé par la Maison de l'emploi et de la formation sise à Tergnier;
- DECIDE de retenir la proposition de classement du Président et de valider ainsi le rapport d'analyse des offres ;
- AUTORISE le Président à signer les actes d'engagement suivants :
 - o Pour le lot n°1 relatif à la réfection de l'étanchéité des toitures terrasses et réhausse des équipements CVC, à intervenir avec la société ETANDEX – 985 Rue du chemin vert – 59273 – FRETIN – SIRET : 306 896 374 00304 – Pour un montant de 191 500,00€ HT ;
 - o Pour le lot n°2 relatif au remplacement des sols souples de 20 bureaux et 5 salles de formation, à intervenir avec la société MONSIEUR PINO - 14 H rue Maurice Halbwach – 51100 – REIMS – SIRET : 530 885 268 00058 – Pour un montant de 29 900,00€ HT.

06 – CONVENTIONS PRISE EN CHARGE FINANCIERE PARTIE PRIVATIVE REFECTION ETANCHEITE DES TOITURES TERRASSES DE LA MEF

La CACTLF assure la maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de réfection de la toiture de la Maison de l'Emploi et de la Formation sise à TERGNIER.

Afin de réaliser les travaux, il est devenu nécessaire d'intervenir sur les murs périphériques mitoyens appartenant à trois identités distinctes :

- LAND Sécurité
- Ville de Tergnier
- SAGIE SAS

Ainsi, afin de définir les conditions techniques, administratives et financières applicables à ces travaux, des conventions sont à établir avec les propriétaires impactés cités ci-avant.

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

APPROUVE les conventions telles que proposées ;

AUTORISE M. le Président, et en cas d'empêchement le Vice-président délégué, à accomplir toutes les formalités subséquentes ;

DIT que les sommes correspondantes sont inscrites au budget primitif 2024.

07 – ACCORD-CADRE TRAVAUX DIVERS EAUX PLUVIALES – ATTRIBUTION DU MARCHE

Le Bureau communautaire,

Vu le cahier des charges de la procédure n° 2024-005 relative à la réalisation de travaux divers sur le système d'assainissement des eaux pluviales des 48 communes de la CACTLF ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- APPROUVE les clauses du cahier des charges de la procédure n°2024-005 relative aux travaux divers sur le système d'assainissement des eaux pluviales des 48 communes de la CACTLF ;

- DECIDE de retenir la proposition de classement du Président et de valider ainsi le rapport d'analyse des offres ;

- AUTORISE le Président à signer l'acte d'engagement à intervenir avec le groupement VEOLIA – 104 rue Geo Lufbery à 02300 CHAUNY – SIRET : 572 025 526 11257 - et TPA – Route de Chambry à 02840 ATHIES SOUS LAON – SIRET : 631 680 071 00018 - Sous-traitant BARRIQUANT – Route de Choisy au bac à 60204 COMPIEGNE - pour un montant de 281 870,68€ HT.

08 – Fonds de concours projets structurants – Avenant à la convention d’attribution à intervenir avec la commune d’Amigny-Rouy

Le Bureau communautaire,

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2018-163 du 26/11/2018, n°2021-071 du 12/04/2021 et n°2023-161 du 05/12/2023 ;

Vu la délibération n°2019-126 du 18/11/2019 accordant un fonds de concours à la commune d’Amigny-Rouy ;

Vu la convention d’attribution des fonds de concours entre la CACTLF et la commune d’Amigny-Rouy en date du 29/03/2022 ;

Considérant que suite au retard pris dans le démarrage des travaux, il convient d’accorder un délai d’une année supplémentaire à la commune à travers un avenant à la convention pour porter l’achèvement de l’opération au 31 décembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- DECIDE d’accorder un délai supplémentaire d’une année à la commune pour l’achèvement des travaux prévus à l’opération ;
- ADOPTE le projet d’avenant à la convention d’attribution et de gestion des fonds de concours entre la Communauté d’agglomération et la Commune d’Amigny-Rouy ;
- AUTORISE le Président à signer l’avenant et à accomplir toutes les formalités subséquentes.

Départ de Mme Josiane GUFFROY et M. Emmanuel LIEVIN (Chauny) ; le nombre de votants est porté à 20.

09 – Examen des demandes de fonds de concours aux communes

a) Fonds de concours nominatif

Dans le cadre de la délibération n°2023-152 du 11 décembre 2023, les demandes de fonds de concours suivantes ont été reçues par la communauté d’agglomération :

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Coût HT	Participation CACTLF
Commune d'ACHERY	Acquisition d'équipements divers pour les services techniques	9 193,88 €	4 596,00€
Commune de BICHANCOURT	Installation d'un chauffe-eau dans un logement communal	2 131,92 €	805,00 € (solde)
Commune d'UGNY-LE-GAY	Mise aux normes de l'assainissement de la mairie (toilettes)	18 725,16 €	8 563,00 € (solde)
Commune de MONCEAU-LES-LEUPS	Acquisition de deux tentes de réception	3 566,25 €	1 783,00 €
	Acquisition d'outils pour le service technique	980,00 €	490,00 €
Commune de SAINT-NICOLAS-AUX-BOIS	Acquisition d'une débroussailleuse	479,25 €	239,00 €
	Remplacement de la porte du secrétariat de mairie	830,00 €	415,00 €

Commune de DANIZY	Installation d'un panneau raccord de toiture au foyer rural	3 560,00 €	1 780,00 €
	Acquisition d'équipements divers pour le foyer rural	788,00 €	394,00 €
	Acquisition d'un taille-haie	666,31 €	333,00 €
	Acquisition d'une tondeuse	799,17 €	399,00 €

Commune de DANIZY	Acquisition d'une machine autolaveuse	1 890,00 €	945,00 €	Avis favorable déjà donné lors du précédent bureau
	Acquisition d'un défibrillateur	1 726,80 €	863,00€	
	Acquisition d'un réfrigérateur – congélateur	599,99 €	299,00 €	
	Installation de panneaux d'indication pour le foyer rural	714,90 €	357,00 €	
Commune de BERTAUCOURT-EPOURDON	Acquisition d'un défibrillateur pour la salle des fêtes	1 429,00 €	714,00 €	
	Acquisition d'une machine autolaveuse rechargeable	3 685,60 €	1 842,00 €	
	Acquisition d'un sèche-mains automatique	898,36 €	438,00 € (solde)	
Commune de NEUFLIEUX	Travaux de réhabilitation du terrain de pétanque de la commune	5 555,91 €	2 777,00 €	
Total			28 032,00 €	
Enveloppe budgétaire annuelle			80 000,00€	
Montant déjà attribué en 2024			21 253,00€	
Solde si attribution			30 715,00€	

b) Fonds de concours « création et réhabilitation de logements communaux »

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Coût HT
Commune d'ACHERY	Réhabilitation d'un logement communal – Travaux d'isolation des murs et pose de VMC	16 966,50 €
Plan de financement	Subventions DETR + API : Participation communale :	7 530,30 € 4 718,20 €
Fonds de concours sollicité		4 718,00 €
Observation sur la recevabilité	<p>S'agissant d'une réhabilitation, la commune réalise au moins deux des sept opérations arrêtées dans le règlement du fonds de concours, et pour au moins 50% du coût HT des travaux, pour rappel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Isolation thermique des parois opaques planchers, toitures, plafonds ; • Isolation thermique des murs donnant sur l'extérieur ; • Changement de mode de chauffage ; • Changement des parois vitrées ; • Ventilation mécanique contrôlée (VMC) ; • Mise aux normes électriques ; • Adaptation du logement aux normes PMR. 	

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Coût HT	
Ville de Tergnier	Réhabilitation d'un logement communal – maison du complexe Lentin : travaux d'isolation, de mise aux normes électriques, VMC etc	80 733,81 € (hors régie)	Avis favorable déjà donné lors du précédent bureau
Plan de financement	Participation communale :	70 733,81 €	
Fonds de concours sollicité (plafond)		10 000,00 €	
Observation sur la recevabilité	<p>S'agissant d'une réhabilitation, la commune réalise au moins deux des sept opérations arrêtées dans le règlement du fonds de concours, et pour au moins 50% du coût HT des travaux, pour rappel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Isolation thermique des parois opaques planchers, toitures, plafonds ; • Isolation thermique des murs donnant sur l'extérieur ; • Changement de mode de chauffage ; • Changement des parois vitrées ; • Ventilation mécanique contrôlée (VMC) ; • Mise aux normes électriques ; • Adaptation du logement aux normes PMR. • 		

c) Fonds de concours « projets communaux »

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Coût HT
Commune d'ACHERY	Travaux de sécurisation de l'accès à l'atelier communal	16 102,83 €
Plan de financement	Subvention DETR : Subvention API : Participation communale :	6 441,13 € 4 025,70 € 3 946,00 €
Fonds de concours sollicité		1 690,00 €
Observation sur la recevabilité	Projet d'investissement entrant dans le champ de compétence communal et relatif à des aménagements ou à l'acquisition d'équipements de proximité.	

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Coût HT
Commune d'AMIGNY-ROUY	Aménagement d'un accès au stade et d'une aire de stationnement avec gestion durable des eaux de pluie	37 560,00 €
Plan de financement	Subvention APV : Participation communale :	17 277,60 € 14 198,40 €
Fonds de concours sollicité		6 084,00 €
Observation sur la recevabilité	Projet d'investissement entrant dans le champ de compétence communal et relatif à des aménagements ou à l'acquisition d'équipements de proximité.	

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Coût HT
Commune de BICHANCOURT	Remplacement du système de chauffage de bâtiments communaux	21 852,28 €
Plan de financement	Subvention DETR : Subvention API : Participation communale :	5 463,07 € 5 463,07 € 7 649,14 €
Fonds de concours sollicité		3 277,00 €
Observation sur la recevabilité	Projet d'investissement entrant dans le champ de compétence communal et relatif à des aménagements ou à l'acquisition d'équipements de proximité.	

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Coût HT
Commune de GUIVRY	Aménagement d'un arrêt sécurisé avec abribus	74 769,00 €
Plan de financement	Subvention Département : Subvention Région : Participation communale :	30 000,00 € 18 692,00 € 18 254,00 €

Fonds de concours sollicité	7 823,00 €
Observation sur la recevabilité	Projet d'investissement entrant dans le champ de compétence communal et relatif à des aménagements ou à l'acquisition d'équipements de proximité.

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Coût HT
Commune de LA NEUVILLE EN BEINE	Réfection des trottoirs de la rue Mademoiselle	32 600,00 €
Plan de financement	Subvention APV : Participation communale :	13 988,00 € 13 029,00 €
Fonds de concours sollicité		5 583,00 €
Observation sur la recevabilité	Projet d'investissement entrant dans le champ de compétence communal et relatif à des aménagements ou à l'acquisition d'équipements de proximité.	

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Coût HT
Commune de MONCEAU LES LEUPS	Travaux de sécurisation et d'aménagement - cheminement piétonnier pour l'accès au stade communal	113 003,00€
Plan de financement	Subvention APV : Participation communale :	23 147,50 € 62 899,50 €
Fonds de concours sollicité		26 956,00 €
Observation sur la recevabilité	Projet d'investissement entrant dans le champ de compétence communal et relatif à des aménagements ou à l'acquisition d'équipements de proximité.	

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Coût HT
Commune de SAINT-GOBAIN	Remplacement de la chaudière de la mairie	20 404,00 €
Plan de financement	Subvention DETR : Subvention API : Participation communale :	7 141,40 € 4 080,80 € 6 427,80 €
Fonds de concours sollicité		2 754,00 €
Observation sur la recevabilité	Projet d'investissement entrant dans le champ de compétence communal et relatif à des aménagements ou à l'acquisition d'équipements de proximité.	

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Coût HT
Commune de VIRY-NOUREUIL	Travaux d'isolation et d'agrandissement de la salle des associations	77 653,02 €

Plan de financement	Subvention Etat	15 530,60 €
	Subvention Département	15 530,60 €
	Participation communale :	32 614,82 €
Fonds de concours sollicité		13 977,00 €
Observation sur la recevabilité	Projet d'investissement entrant dans le champ de compétence communal et relatif à des aménagements ou à l'acquisition d'équipements de proximité.	

Ces demandes ont reçu un avis favorable de la part des membres du bureau communautaire. Elles seront examinées à l'occasion du prochain conseil communautaire.

10 – Immeuble sis Parc d'activités Chauny-Tergnier La Fère– cession à la société APEX - définition des conditions – autorisation à donner à Monsieur le Président d'accomplir les formalités subséquentes

Le Bureau communautaire,

Considérant l'immeuble situé lieudit « LAFEROLLE » à TERGNIER d'une contenance totale de 11 184 m² cadastré section 825 AH n° 181, propriété de la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère,

Considérant l'intérêt de la société APEX ENERGIES concernant l'acquisition de cette parcelle,

Considérant l'évaluation du service France Domaines délivrée le 23/04/2024,

Considérant les négociations intervenues avec la société APEX pour un coût d'acquisition de 100 000 € HT,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE M. le Président et en cas d'empêchement de ce dernier, Jean-Yves BOUCOUR, Directeur général adjoint, à signer l'acte de vente au profit de la société APEX, ou à toute autre société qu'elle souhaiterait substituer, moyennant le prix principal de 100 000 € HT pour une surface totale de 11 184 m² cadastrée section AH n° 181 ;
- DIT que les frais relatifs à cette transaction seront à la charge exclusive de l'acquéreur ;
- PRECISE que cette cession sera également conditionnée à une délibération favorable du conseil communautaire autorisant la signature d'un bail emphytéotique de 31 ans sur la parcelle cadastrée section AH n° 105.

Compte rendu affiché le 28/05/2024



Le Président,
Dominique IGNASZAK